



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9860^e séance

Lundi 17 février 2025, à 11 h 50

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Fu Cong	(Chine)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Alem
	Danemark	M ^{me} Lassen
	États-Unis d'Amérique	M. Kelley
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Grèce	M. Sekeris
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Pakistan	M. Jadoon
	Panama	M. Alfaro de Alba
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M ^{me} Karim
	Slovénie	M. Žbogar
	Somalie	M. Mohamed Yusuf

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/93, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Danemark, France, Grèce, Guyana, Pakistan, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2772 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'adoption de la résolution (résolution 2772 (2025)) et de la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur le Soudan. Nous sommes convaincus que les rapports indépendants établis par le Groupe d'experts faciliteront l'appui apporté par les États Membres au Soudan et les efforts visant à parvenir à un règlement durable d'un conflit qui a provoqué la pire crise humanitaire au monde. Les rapports du Groupe d'experts fournissent des informations inestimables et cruciales pour endiguer les transferts d'armes et de fonds, arrêter les combats et soutenir une autre structure politique dirigée par des civils, autre que les Forces armées soudanaises ou les Forces d'appui rapide. L'appui des États-Unis au peuple soudanais et à ses aspirations à une fin durable du conflit et à une transition politique vers une gouvernance démocratique reste inébranlable.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone, la Somalie, ainsi que de mon pays, le Guyana.

Les membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana saluent les efforts déployés par les États-Unis, en leur qualité de rédacteur, pour faciliter le processus de négociation. Nous avons négocié de bonne foi en exposant nos préoccupations et en travaillant de manière constructive avec tous les membres du Conseil tout au long des négociations.

Tout en reconnaissant les efforts collectifs pour s'accorder sur une version concise de la résolution (résolution 2772 (2025)), nous regrettons que la proposition

des membres africains du Conseil de sécurité et du Guyana d'aligner la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur le Soudan sur les mesures de sanctions relatives au Darfour, au Soudan, n'ait pas été prise en compte. Le Conseil doit remédier à ce décalage, propre au régime de sanctions concernant le Darfour.

Néanmoins, les membres africains du Conseil et le Guyana ont voté pour cette résolution afin de réaffirmer leur soutien continu au Groupe d'experts sur le Soudan, créé par la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité. Nous reconnaissons le rôle essentiel qu'il joue en sauvant l'évolution de la situation sur le terrain et en fournissant des analyses exhaustives au Conseil.

Nous restons gravement préoccupés par la détérioration de la situation au Soudan, en particulier par l'escalade de la violence contre les civils. Les flux d'armes toujours plus importants, les ingérences étrangères dans le conflit et le recrutement d'enfants continuent d'exacerber la crise. Ces faits soulignent la nécessité de renforcer les activités de suivi et de notification menées sans relâche par le Groupe d'experts, afin de tenir le Conseil informé et engagé. À cet égard, nos pays soulignent les points suivants.

Premièrement, comme l'ont souligné de nombreux membres du Conseil, les membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment qu'il faut aborder la question de l'alignement du cycle du mandat du Groupe d'experts et du régime de sanctions 1591. Cette incohérence persiste depuis trop longtemps et doit être corrigée pour garantir une action coordonnée et faciliter des transitions plus harmonieuses dans le cadre des activités futures relatives à ce dossier. Nous espérons que des discussions approfondies sur cette question seront menées à l'occasion de l'examen du renouvellement du régime de sanctions en septembre.

Deuxièmement, par principe, les membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana soulignent que les sanctions font partie des outils dont dispose le Conseil de sécurité pour faire face aux situations de conflit. Toutefois, les sanctions ne sont pas nécessairement le seul moyen stratégique de parvenir à la paix et à la sécurité dans les situations de conflit. Différents outils sont nécessaires pour régler les conflits, et les mesures de sanction à elles seules ne se sont pas révélées universellement efficaces pour rétablir la paix et la sécurité internationales. Il faut une voie claire et bien définie pour la levée éventuelle des sanctions, avec des évaluations périodiques pour s'assurer qu'elles servent l'objectif visé sans provoquer de conséquences imprévues. Nous soulignons l'importance d'adopter une approche fondée sur des principes en faveur du règlement de la crise tout en garantissant que les mesures imposées par le Conseil restent équilibrées et constructives.

Troisièmement, les membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana demandent aux acteurs étrangers qui fournissent des armes aux parties au conflit de cesser de le faire et d'user plutôt de leur influence sur les parties pour qu'elles acceptent un cessez-le-feu et s'engagent sur la voie du dialogue politique, en vue de régler le conflit en cours au Soudan.

Enfin, les membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana maintiennent leur engagement à coopérer de manière constructive avec tous les membres du Conseil de sécurité dans le cadre de leurs efforts collectifs en faveur de la paix, de la stabilité et de l'application du principe de responsabilité au Soudan.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour cette résolution (résolution 2772 (2025)), qui proroge le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan créé en vertu de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité, et nous remercions les États-Unis d'avoir dirigé les négociations.

Je voudrais faire deux observations.

Premièrement, je voudrais attirer l'attention sur la situation catastrophique dans laquelle se trouvent actuellement des milliers de personnes déplacées dans le camp de Zamzam, au Darfour. Nous avons appris que les Forces d'appui rapide ont lancé une nouvelle attaque, ce qui va à l'encontre des exigences du Conseil de sécurité au titre de la résolution 2736 (2024). Des récits poignants font état de bombardements et d'attaques contre des civils. Au moins 40 civils auraient été tués et des abris auraient été rasés. Ces personnes étaient déjà confrontées à une situation humanitaire extrêmement grave, y compris la famine. Nous condamnons donc ces attaques. Nous soulignons la nécessité de protéger les civils conformément au droit international et aux engagements pris par les parties belligérantes dans la Déclaration de Djeddah de 2023. Cette situation met en évidence l'importance que continue de revêtir les rapports du Groupe à l'appui de l'action du Conseil concernant le Soudan. Une fois de plus, nous exhortons tous les États Membres à s'abstenir d'ingérences extérieures, qui alimentent les conflits et l'instabilité, et à soutenir au contraire les efforts de médiation en vue d'instaurer une paix durable.

Deuxièmement, nous soulignons que si le Royaume-Uni se félicite de la prorogation du mandat du Groupe d'experts pour une nouvelle période de 12 mois, nous aurions préféré maintenir la formulation précédente qui, entre autres, appelait les parties au conflit à mettre un terme aux violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits, et condamnait énergiquement les attaques commises contre des civils, y compris les cas de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre.

Il est essentiel que le Conseil continue de donner la priorité à la protection des civils au Soudan, compte tenu des violences commises contre de très nombreux civils. Le Royaume-Uni continuera à faire pression pour que la communauté internationale apporte une réponse beaucoup plus urgente et plus efficace à la crise, notamment en imprimant un nouvel élan au processus de médiation.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan a voté pour la résolution (résolution 2772 (2025)).

Nous estimons que le Groupe d'experts sur le Soudan accomplit un travail important dans le cadre de son mandat, en établissant des rapports sur le conflit en cours, y compris sur ses différentes dynamiques et ses répercussions régionales, sur les tendances en termes de financement et de recrutement, sur les conséquences humanitaires et les violations du droit international humanitaire, ainsi que sur la prolifération des armes et les violations de l'embargo sur les armes.

Cependant, nous regrettons qu'une fois de plus, une occasion ait été manquée d'aligner la période de présentation de rapports du Groupe d'experts sur celle du régime de sanctions au Darfour. Tous les régimes de sanctions doivent faire l'objet d'un examen périodique afin d'évaluer leur efficacité et de déterminer s'ils sont toujours utiles. Le Groupe d'experts a pour mission de surveiller la mise en œuvre du régime de sanctions. En prolongeant la période couverte par les rapports du Groupe au-delà de celle du régime de sanctions, la résolution préjuge de l'extension de ce dernier. Les autres régimes de sanctions du Conseil ne présentent pas cette anomalie. Logiquement, il fallait y remédier. Nous regrettons l'intransigeance de certains concernant la proposition d'envisager de proroger de six mois le mandat du Groupe d'experts, avec une prorogation automatique de 12 mois en cas d'extension du régime de sanctions en septembre 2025. Cette mesure aurait pris en compte les préoccupations exprimées lors des consultations sur le projet de résolution.

Enfin, nous jugeons regrettable que le projet de résolution ait été mis en bleu sans tenir compte des points de vue de tous les États Membres.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution rédigé par les États-Unis

(résolution 2772 (2025)), concernant la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité. Nous ne sommes pas les seuls à avoir fait des commentaires sur le travail effectué par le Groupe d'experts au cours de son dernier cycle d'établissement des rapports.

Nous espérons que le Groupe d'experts, dont la composition sera renouvelée prochainement, renouera avec des normes de qualité élevées pour la rédaction des rapports, et qu'il respectera les critères d'objectivité, de fiabilité et de vérifiabilité des informations fournies. Par principe, il importe que le Groupe d'experts maintienne son impartialité et mène ses activités dans le strict respect de son mandat, en veillant à ce que ce mandat ne soit pas utilisé pour nuire aux intérêts du peuple et du Gouvernement soudanais.

Dans le même ordre d'idées, nous jugeons inacceptable toute velléité d'étendre le régime de sanctions au-delà du Darfour. Ces restrictions, qui sont imposées depuis 20 ans, n'ont en rien profité au peuple soudanais. Notre position sur la résolution reste inchangée par rapport à l'année dernière. Nous notons avec satisfaction que les rédacteurs ont partiellement pris en compte les souhaits d'un certain nombre de délégations et ont accepté de supprimer les libellés qui ne sont pas directement liés aux activités du Groupe d'experts.

Dans le même temps, nous estimons que nos collègues des États-Unis n'ont pas pleinement exploité les possibilités de dialogue avec les Soudanais et qu'ils auraient pu se montrer plus réceptifs aux points de vue des trois membres africains du Conseil. En rejetant cette approche, nous ne faisons qu'encourager les intentions malveillantes de certains membres du Conseil qui veulent utiliser les mesures de sanctions du Conseil de sécurité pour maintenir la pression sur le Gouvernement soudanais.

Enfin, comme l'année dernière, nous considérons qu'il est inacceptable de proroger le mandat du Groupe d'experts et de lui demander de rédiger des rapports au-delà de la date d'expiration du régime de sanctions lui-même, en septembre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution qui vient d'être mis aux voix (résolution 2772 (2025)). Je voudrais exposer la position de la Chine concernant ce vote.

Le Groupe d'experts sur le Soudan fait partie intégrante du mécanisme de sanctions mis en place par le Conseil de sécurité. Il a pour mandat d'aider à surveiller la mise en œuvre des mesures de sanctions et d'adresser des recommandations au Conseil sur les sanctions. Les sanctions en vigueur nécessitent la présence d'un groupe d'experts de ce type. Il est logique et courant que les mandats des groupes d'experts soient alignés sur les cycles des sanctions, s'agissant des 14 régimes de sanctions du Conseil en place.

La seule exception à cette règle est le régime de sanctions concernant le Darfour, au Soudan, qui a fait l'objet du vote d'aujourd'hui. Les mesures de sanctions actuelles concernant le Darfour doivent expirer en septembre, et la résolution adoptée aujourd'hui proroge le mandat du Groupe d'experts au-delà de cette date, jusqu'en mars 2026. Cela va clairement à l'encontre du bon sens. Cela revient tout d'abord à préjuger de l'inévitable prorogation des sanctions en septembre. En outre, si le Conseil ajuste les mesures de sanctions à ce moment-là, il pourrait imposer de nouvelles exigences en ce qui concerne la composition du Groupe d'experts et l'expérience professionnelle de ses membres, et cela pourrait compliquer la tâche du Groupe d'experts actuel dans l'accomplissement de son nouveau mandat.

Le décalage entre la durée des deux mandats existe depuis longtemps, et la Chine, ainsi que de nombreux autres membres, ont demandé que ce problème soit réglé. La

solution est très simple. Il suffirait de proroger le mandat du Groupe d'experts de six mois une seule fois pour que les cycles soient alignés une fois pour toutes. Si un pays prétend que le mandat du Groupe d'experts ne peut pas être prorogé pour une période de moins d'un an, il suffit de proroger le régime de sanctions pour six mois une seule fois, ce qui permettrait également de régler le problème. Cette anomalie spécifique perdure depuis un certain temps, non pas en raison de la complexité du problème, mais fondamentalement en raison d'un manque de volonté politique. Le rédacteur n'est pas disposé à déployer des efforts pour rechercher le consensus le plus large possible ou à améliorer les mécanismes et les méthodes de travail du Conseil d'un point de vue technique. Au cours de la prochaine phase des travaux du Conseil sur les sanctions concernant le Soudan, cette anomalie doit être examinée et réglée. Nous exhortons le rédacteur à assumer ses responsabilités en la matière.

Le conflit au Soudan dure depuis près de deux ans et a des conséquences humanitaires désastreuses. La Chine a pris note des récents débats sur le Soudan lors du Sommet de l'Union africaine. Nous appelons toutes les parties au conflit à cesser les combats dès que possible, nous soutenons les efforts de l'ONU pour coordonner ses bons offices avec l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres afin de ramener les parties sur la voie du dialogue politique, et nous appelons la communauté internationale à accroître son assistance et à aider le Soudan à rétablir la paix dans les plus brefs délais.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 12 h 10.